Usine de surtri : l'incinération en bout de chaîne ?

Tandis que la Capa a lancé son appel d'offres pour la création d'un centre de tri et de valorisation, interrogations et inquiétudes se manifestent concernant la possibilité d'y brûler les déchets ménagers qui ne sont pas recyclés. Et de créer, par ce biais, de l'énergie.

Pour en finir avec la crise des déchets qui vient de façon récurrente polluer les rues et le début insulaires (dont l'exportation des balles de poubelles envoyées sur le Continent en plein confinement fut le dernier gros épisode en date) deux usines de tri et de valorisation, l'une à Bastia, l'autre à Ajaccio, ont été intégrées en 2018 dans le plan déchets de l'assemblée de Corse.

Il y a quelques semaines, la Capa lançait son appel d'offres pour « *la construction, la conception, l'exploitation et la maintenance du centre de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ouest Corse* ». Elle pourrait être installée sur le terrain Allegrini, près de Campo dell'Oro. Sa livraison est prévue en 2024.

Étienne Fernandi, vice-président de l'intercommunalité, expliquait alors dans nos colonnes qu'au bout du chaîne de tri, les déchets qui n'auront pas été valorisés, « *soit 18 % des 45 000 tonnes produites par la Capa, la Gravona, le Prunelli et l'Ornano, seront transformés en combustibles solides de récupération (CSR). Ces derniers seront ensuite brûlés pour alimenter en énergies des chaufferies ou des cimenteries* ».

Souci : l'option de valorisation via les combustibles solides de récupération doit encore être validée par l'assemblée de Corse dans le cadre de son nouveau plan déchets. Ce dernier devrait en principe être présenté lors d'une prochaine session, dans le courant du mois.

La valorisation énergétique, option obligatoire

Pour l'heure rien n'est vraiment tranché sur la question des combustibles solides de récupération et de la valorisation énergétique par leur combustion. Les composantes de la majorité ont déjà fait connaître leurs vives réticences. Ils redoutent que ce type de projet n'entraîne une « *économie de rente* » selon les termes de Femu, et font valoir que la solution au problème des déchets repose notamment sur la généralisation du tri à la source et sur la fiscalité incitative. L'opposition, elle, réclame une étude sur la production des CSR. Si elle rappelle les très nombreux textes de loi qui exigent la généralisation du tri à la source des biodéchets, du tri des emballages, surtout, elle souligne le fait que l'accent est mis sur la fin du stockage, que tout ce qui ne pourra être trié à la source devra être valorisé à 70 % par les collectivités d'ici 2030, et que la directive européenne de 2018 prescrit le recours à l'incinération pour les déchets ménagers résiduels, ceux qui ne peuvent pas être recyclés. Pour éviter l'enfouissement, le recours à la valorisation énergétique des déchets ménagers devient une option obligatoire.

Les déchets emballés et stockés sur le site de St Antoine à Ajaccio en mars 2020. Quelques semaines plus tard, ils seront exportés dans la région nicoise. JEAN-PIERRE BELZIT

Les combustibles de récupération à l'étude

Le conseiller exécutif François Sargentini, président de l'Office de l'environnement de la Corse explique : « *La loi nous oblige à prendre en compte la valorisation énergétique dans notre plan déchets. Nous avons trois possibilités : l'incinération, la méthanisation ou les combustibles solides de récupération après le surtri, c'est-à-dire les brûler en Corse dans des chaudières ou exporter ces combustibles faits à partir de déchets non recyclés vers des industries lourdes type cimenterie. La position de l'assemblée en 2018 était de s'engager sur ces centres de surtri. Mais la création de ces CSR et leur utilisation doivent encore être soumises à une étude. Pour nous, la question se pose avant tout sur le dimensionnement de cette usine, sur sa capacité de tonnage. Il ne faut pas qu'elle soit surdimensionnée puisque sa création doit prendre en compte la montée en puissance en Corse du tri à la source qui est notre principal objectif.* » Au-delà des politiques, tandis que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, (l'Ademe), établissement public rattaché à l'État, acteur premier de la transition écologique, dispose, dans le cadre du plan de relance, d'une grosse enveloppe pour financer ces types d'infrastructures, l'association de l'environnement Zeru Frazu maintient, elle, une ligne farouchement hostile.

Arrivée de la première partie des déchets de Corse à l'Unité de valorisation énergétique de Nice, en avril dernier. OLIVIER HUSTEL / CRYSTAL PICTURES – OLIVIER HUSTEL

CAROLINE MARCELIN

« Une chaufferie au bois et au plastique »

Directeur régional de l'Ademe, Jean-Marc Ambrosiani, ingénieur de formation parle de l'enveloppe nationale de 500 millions d'euros consacrée, dans le cadre du plan de relance, aux déchets et à l'économie circulaire. Il explique l'intérêt des combustibles solides de récupération.

« *L'Ademe va contribuer au PTIC et aux financements des gros investissements structurels en termes de déchets. L'enfouissement n'est plus possible en corse, il faut donc des solutions qui permettent d'enfouir 90 % de moins. Notre priorité, c'est le traitement à la source des biodéchets, de les valoriser le plus possible, là où ils sont produits, au sein des intercommunalités pour limiter l'enfouissement. Ce qui passe par l'investissement en équipements, sur les points de collecte. Cela passe également par la création de 2 gros centres de traitement et de valorisation, dont la Collectivité de Corse et le Syvadec sont en train de discuter dans le cadre de plan de prévention des déchets. Ces centres nécessitent des moyens financiers importants et la mission de l'Ademe est d'accompagner la Collectivité pour qu'ils soient aussi justement dimensionnés que possible.*

Il n'est pas question de faire des installations qui soient des pompes à déchets et qui ne fonctionneraient bien qu'avec de grosses quantités de poubelles. L'idée, dans ces usines, c'est avant tout de recycler. Ensuite, à la question "que faire de la petite partie, du carton et du plastique qui ne peuvent pas être réutilisés ?" La conviction de l'Ademe c'est qu'il faut l'utiliser sous forme d'énergie, en les transformant en combustibles solides de récupération qui ne créent pas de polluants.

Jean-Marc Ambrosiani, directeur de l'Ademe Corse. C. M.

Il n'est pas question de faire des pompes à déchets

Il y a eu des histoires de pollutants sur des installations des Unités d'incinération des ordures ménagères, dans le passé. Mais tout dépend de ce qui est mis dans les bennes à déchets qui sont ensuite envoyées dans ces incinérateurs. Les équilibres énergétiques diffèrent fortement en fonction de ce qui brûle. L'État a encadré de façon réglementaire ce qui peut être brûlé. Les CSR ont ainsi fait l'objet d'une définition très claire. L'idée c'est de mélanger ces résidus énergétiques à du bois, de façon à ne pas créer des usines qui appellent des déchets. Aussi l'Ademe préconise-t-elle que ces installations de valorisation soient des mixtes, CSR et biomasse, bois. Dans cette logique, ce type de centre est plus proche d'une chaufferie au bois et au plastique que d'un incinérateur tous azimuts. Ne pas utiliser cette énergie en Corse peut cependant être un choix politique. »

C.M.

« Inutile et très coûteuse »

Depuis 2017, l'association Zeru Frazu alerte sur la création de ces centres de tri et de valorisation. À son sens, une seule voie est possible, celle tracée par le plan de l'assemblée de Corse de 2016, révisé en 2018, lorsqu'il fut considéré que les objectifs initialement fixés en termes de tri avaient été trop ambitieux. Colette Castagnoli et Philippe Ottaviani, membres de la direction collégiale de l'association, expriment leur point de vue :

« *Nous regrettons et estimons que le travail n'a jamais été fait pour améliorer sensiblement la qualité du tri et réduire enfin la part des déchets résiduels en Corse. Lorsqu'on applique la stratégie qui tend vers le zéro déchet, avec une triple collecte en porte à porte, contrôlée, et la tarification incitative nous pourrons arriver à 70 voire 80 % de déchet valorisés. L'expérience de la Sardaigne, ou de San Francisco ou tout simplement chez nous, celle de la communauté de communes de Calvi-Balagne, prouve qu'il est possible de réduire drastiquement la production de déchets.* »

L'opposé du tri à la source

« *Or plutôt que de s'en inspirer, de renforcer le tri, de tendre vers le zéro déchet, on parle d'usine de valorisation. C'est certainement une bonne affaire pour les industriels qui y verront un nouveau marché. L'assemblée de Corse qui avait pourtant rejeté les incinérateurs, vient renverser cette option par le biais d'usines TMB (de tri mécano biologique) que l'on nomme désormais autrement, mais qui, pour nous, reposent sur le même principe d'un tri mécanique qui vise à fractionner et progressivement broyer les déchets de la matière organique. Ce qui, en fait, est à l'opposé du tri à la source.*

La loi réclame peut-être une valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels de 70 % en 2025, mais elle impose d'abord le tri à la source ; or il n'est pas fait en Corse.

Aussi avant d'arriver à la valorisation énergétique, il faut trier ! Faire de la pédagogie auprès des familles et trier ! La généralisation de la collecte séparée des biodéchets est exigée d'ici 2 023 par la loi de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. La collecte séparée des biodéchets, c'est facile à faire et ça réduit le tiers de la poubelle.

Il ne faut pas mélanger en bout de chaîne, en mettant d'abord en avant la valorisation énergétique.

Si nous arrivons enfin à passer au tri à la source, comme nos voisins italiens, à séparer les collectes, ces usines prévues à Ajaccio et à Bastia ne seront plus utiles.

Il y a une politique à mener [tri à la source, plateforme de compostage] et à faire appliquer.

Une fois que le tri, la collecte séparée au porte à porte est réalisée, il ne pourrait rester plus que 10 % de déchets résiduels.

Une usine capable de traiter 40 000 tonnes de déchets ne présentera alors plus aucun intérêt. C'est inutile et très coûteux. »

L'association Zeru Frazu estime que « le travail n'a jamais été fait pour améliorer sensiblement la qualité du tri ». DOC. CM

C. M.